

PROJET « COMPETITIVITE ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE » « PCDSP »

Le Projet « Compétitivité et Développement du Secteur Privé » a pour objet d'appuyer la politique de promotion d'une croissance entraînée par le secteur privé : a) en améliorant le climat de l'investissement ; b) en fournissant un appui à la réforme des entités paraétatiques dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie, des finances, des transports et des mines ; et c) en accroissant la compétitivité des opérations minières dans la région du Katanga.

Le Projet comprend les parties suivantes :

Partie A : Amélioration du climat de l'investissement

1. Renforcement du système judiciaire

a) Constitution d'un centre d'arbitrage national grâce à la fourniture de services de conseil à caractère technique et l'acquisition de matériels ;

b) Fourniture de services de conseil à caractère technique à des tribunaux de commerce ;

c) Renforcement de l'Inspection Générale de Justice grâce à la fourniture de services de conseils à caractère technique, à la réalisation de travaux et à l'acquisition de matériels ;

d) Renforcement du Journal Officiel grâce à la fourniture de services de conseils à caractère technique et de formation à certains membres du personnel ;

e) Renforcement de certaines juridictions grâce à l'acquisition de matériels et à la fourniture de services de conseil à caractère technique et de formation ; et

f) Diffusion d'informations de nature juridique par le biais d'ateliers, des médias et autres moyens adaptés aux circonstances locales.

2. Appui à l'intermédiation financière

a) Renforcement des capacités administratives et techniques de la Banque Centrale du Congo grâce à : i) la réalisation d'un audit organisationnel ; et ii) l'utilisation de technologies de l'information et des réformes comptables, par le biais de la fourniture de services techniques et de conseils, de la formation de certains personnels et de l'acquisition de matériels ; et

b) Fourniture de services de conseils à caractère technique en vue de la liquidation de la BCA, de la BCCE et de la NBK.

3. Mécanisme d'Assurance

Mise en place par l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique « A.C.A » d'un mécanisme d'assurance contre les risques couverts, conformément aux dispositions de l'Accord portant création de l'ACA, avec l'approbation de son Conseil d'Administration.

4. Renforcement institutionnel du Ministère des Mines.

a) Amélioration des capacités administratives et organisationnelles du Ministère des Mines « MM » et renforcement des capacités de gestion sociale et environnementale des administrations locales, du secteur privé et de certains représentants de la société civile, notamment par le biais :

i) de l'examen et de la réforme du cadre réglementaire pour permettre au Ministère des Mines de mettre en place un cadre administratif favorable aux investisseurs et pour superviser et assurer l'application des lois et réglementations

minières, grâce à la fourniture de services de conseils à caractère technique ;

- ii) du renforcement de l'administration minière dans certaines provinces sous l'égide du MM, grâce à la fourniture de services de conseils à caractère technique et de formation ; et
- iii) de la réhabilitation de certains bureaux grâce à la réalisation de travaux.

b) Amélioration de la fiabilité du cadastre minier grâce à la mise en place de services de cadastre déconcentrés, par le biais de la fourniture de services de conseils à caractère technique, de la formation de certains personnels et de l'acquisition de matériels.

c) Amélioration des informations sur les Réserves Minières et élargissement de l'accès aux dites Réserves grâce à des études effectuées, entre autres, pour :

- i) améliorer la collecte et l'analyse de données géodésiques ;
- ii) accroître l'exactitude et la disponibilité des informations sur les ressources minières;
- iii) évaluer les conséquences des activités minières, y compris les risques environnementaux et sociaux des dites activités, grâce à la fourniture de services de conseils à caractère technique, à la formation de certains personnels, et à l'acquisition de matériels.

5. Amélioration du dialogue entre le Gouvernement et le Secteur privé

Promotion de l'investissement privé, notamment :

a) en aidant l'ANAPI à devenir un guichet unique efficace pour les investisseurs grâce à l'acquisition de matériels et au recrutement de nouveaux effectifs ;

b) en favorisant le dialogue entre les entités publiques et/ou paraétatiques et le secteur privé en le replaçant dans un Cadre permanent de concertation économique, grâce à l'acquisition de matériels ;

c) en appuyant les entités privées et paraétatiques qui contribuent actuellement à la promotion des entreprises et à la réalisation d'études portant sur l'allègement des obstacles administratifs et des barrières commerciales compromettant l'investissement privé, grâce à la fourniture de services de conseils à caractère technique et de formation pour certains personnels, et à l'acquisition de matériels.

Partie B : Fourniture d'un appui à la réforme des entités paraétatiques dans les secteurs des télécommunications, des transports, de l'énergie et des mines

1. Constitution d'organes réglementaires dans les secteurs des télécommunications, des finances, des transports, de l'énergie et des mines grâce à la fourniture de services de conseils à caractère technique, à l'acquisition de matériels, à la réalisation de travaux, à la fourniture d'une formation à certains membres du personnel des entités nouvellement constituées.

2. Amélioration des services fournis au public dans les secteurs des télécommunications, des finances, des transports et de l'énergie grâce, entre autres, à :

a) la facilitation de la cession par l'État de ses parts du capital des entreprises qui dominent actuellement chacun desdits secteurs ;

b) l'adoption de réglementations de nature à encourager l'investissement privé par le biais de la fourniture de services de conseils à caractère technique, de l'acquisition de matériels et de la formation de certains personnels.

3. Facilitation de la cession par l'État des parts du capital de Gécamines par, entre autres, la réalisation d'études pour : a) restructurer la dette existante ; et b) réorganiser les activités de gestion administrative et opérationnelle ; le tout par le biais de services de conseils à caractère technique.

4. Réduction des coûts sociaux et environnementaux des réformes sectorielles par le biais, entre autres, de la réalisation d'études de référence pour : a) évaluer la faisabilité et le coût de l'assainissement de l'environnement ; et b) déterminer le coût d'un filet de protection sociale pour certains employés, par le biais de la fourniture de services de conseils à caractère technique.

5. Renforcement des capacités de gestion administrative et financière du COPIREP par le biais :

a) du recrutement d'effectifs ;

b) de la fourniture de services de conseils à caractère technique et de formation générale à certains membres du personnel du COPIREP, de la réalisation de travaux et de l'acquisition de matériels ;

c) de la création d'une unité de communication au sein du COPIREP ; et

d) de l'offre d'une formation à certains membres du personnel des organes réglementaires visés au paragraphe 1 de la présente Partie B dans les domaines de la passation des marchés, de la gestion financière et des principes de sauvegarde environnementale, de leur suivi et de leur application.

Partie C : Accroissement de la compétitivité des activités minières dans la région du Katanga

1. Appui aux entreprises minières privées dans la région du Katanga

Fourniture d'un appui aux activités du secteur minier dans la région du Katanga par le biais de :

a) la fourniture de services de conseils à caractère technique portant sur la recherche de possibilités d'investissement et les conseils en ce domaine ;

b) la fourniture d'une formation technique et administrative ;

c) la facilitation du dialogue avec les communautés locales et les représentants des entreprises et de la communauté des personnes exerçant des activités minières d'envergure limitée ; et

d) l'étude des possibilités d'échanges commerciaux et de coopération dans le cadre des activités minières en Zambie.

2. Renforcement des communautés locales en vue de la fourniture de services sociaux

Fourniture de services de conseils à caractère technique et de formation à certains administrateurs communautaires en gestion administrative et financière, fourniture de services sociaux, et gestion et entretien des infrastructures.

3. Élaboration de plans de développement pour la région du Katanga

a) Élaboration de plans de développement local et régional devant servir de référence aux programmes d'investissement public et privé, définissant les domaines prioritaires et évaluation des résultats potentiels aux niveaux commercial, social et environnemental, grâce à la fourniture de services de conseils à caractère technique ;

b) Réalisation d'études pour évaluer :

- les répercussions budgétaires de la restructuration de Gécamines et les responsabilités incombant aux communautés au plan administratif, infrastructurel et social, respectivement ; et

- les capacités dont disposent les administrations communautaires locales et régionales pour assurer des services commerciaux et sociaux et administrer et gérer les infrastructures grâce à la fourniture de services de conseils à caractère technique.

Partie D : Appui aux activités économiques au Katanga

Fourniture de Dons pour la poursuite d'activités à l'appui de :

1. l'accroissement de l'efficacité des artisans et des petits entrepreneurs dans la province du Katanga grâce à, par exemple : a) la formation technique des employés ; b) la formation du personnel d'encadrement en techniques de production et marketing ; et c) l'acquisition de matériels ; et

2. l'aide à la réinsertion dans la vie économique des employés admissibles touchés qui résidaient dans la province du Katanga lorsqu'ils ont quitté leur emploi, grâce, entre autres, à : a) des cours de formation technique ; b) la mise en place de mécanismes de partage et de location de matériels ; et c) la mise en place de systèmes de financement des charges d'exploitation.

Partie E : Compression des effectifs

Appui aux employés admissibles

Partie F : Administration et gestion du Projet

1. Mise en place de l'URK/GCM grâce à des services de conseils à caractère technique et de formation ;

2. Financement des charges d'exploitation, fourniture de services de conseils à caractère technique, et formation de certains membres du personnel de BCECO dans le but de renforcer l'administration, la passation des marchés, la coordination, le suivi, la supervision et l'évaluation de l'exécution du Projet ;

3. Financement des charges d'exploitation du COPIREP ;

4. Fourniture de services de conseils à caractère technique, et formation de certains membres du personnel du COPIREP dans le but de renforcer l'administration, la passation des marchés, la coordination, le suivi, la supervision et l'évaluation de l'exécution du Projet ; et

5. Fourniture à certains membres du personnel de BCECO, du COPIREP et de l'URK d'une formation portant sur les principes de sauvegarde environnementale, leur suivi et leur application, sur les méthodes de passation des marchés, la gestion financière et la supervision et l'évaluation de projet.